République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
CAMON - Commune

Séance du vendredi 11 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_032

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 04/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Michel LEDANSEUR.

Présents : Michel LEDANSEUR, Marianne ROQUES, Julien MERLOS, Jean-Christophe JAMMES, Sylvie CZECZOTKA, Bieze HUISMAN, Mathieu MILANESE, Sylvain DUMONS, Léo DE SOUSA TANCHAO
Représentés :
Absents et Excusés : Madeleine CUYPERS, Martine RODRIGUEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie CZECZOTKA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Travaux Extension Réseau BT TJ Camping La Besse -SDE09

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés: Extension BT 230/400V issu du nouveau poste de transformation PAC 3UF LA BESSE pour alimenter le Tarif Jaune Camping de la Besse (lié à renforcement 25-4586ER)

Ces travaux relèvent du SDE09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux.

Le SDE09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 104 000.00€ HT, maitrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

La commune doit également s'engager à respecter le règlement des subventions applicable à ce projet, à défaut le montant des travaux lui sera facturé.

Le Conseil Municipal , entendu cet exposé et après avoir délibéré:

-**Demande** au SDE la réalisation des travaux de Renforcement HTA/BT lié au TJ Camping /P3 La Besse.

-**Prend acte** du plan de financement des ces travaux proposés par le SDE09.

-**S'engage** à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaire à l'entrepôt du matériel et des matériaux

Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026
009-210900742-DE_2026_032-DE
AGEDI

durant la durée des travaux.

-**S'engage** à appliquer le règlement des subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel LEDANSEUR
Président de séance

Sylvie CZECZOTKA
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026
009-210900742-DE_2026_032-DE
A G E D I